Communauté de Communes

« Loire Semène »

EXTRAIT DU REGISTRE DESADELIBERATIONS 230328_D_073-DE DU CONSEIL COMMUNAUTARE * 位何程 SEMENE »

CHALANCON-LYOTHIER,

AR Prefecture

DU 28 MNRS 2023

L'an deux-mille-vingt-trois, le vingt-huit mars, le Conseil Communautaire

de la Communauté de Communes « Loire - Semène » dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au Siège, 1 Place de l'Abbaye à la Séauve sur Semène, sous la présidence de M. Frédéric GIRODET, Président.

BUGNAZET,

Mme ADJERIOU, M. ARNAUD, Mme BENABDESLAM, M. BOMPUIS,

M. DUFAURE DE CITRES, M. DURIEUX, Mme GINET, M. GIRODET, Mme JOLIVET, M. MARCEAU, M. MARCON, M. MASSARDIER, M. MOLLE,

Mme PRADIER, M. RIVET, Mme ROYON, M. SALGADO, Mme SANDRON, Mme TARERIAT, Mme TEYSSIER, M. VALEYRE, M. VIAL, Mme VILLEVIEILLE,

Mme

Date de convocation du conseil communautaire : 22 mars 2023

М.

Nombre de Conseillers :

En exercice: 31

Présents :

Excusés représentés : 4

Excusés non représentés : 0

Absents:

0

Votants:

27

EXCUSES REPRESENTES:

BONNEFOY,

PRESENTS:

Mme VINSON

Mme

M. HAURY: Pouvoir donné à Mme JOLIVET Mme GOMEZ: Pouvoir donné à M. ARNAUD Mme JANISSET: Pouvoir donné à M. VALEYRE M. BLANCHARD: Pouvoir donné à M. RIVET

31

n° 20230328 D 073

Commission: Finances -Mutualisation

Objet: Subventions aux associations **Culture**

Monsieur François MARCEAU a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Vice-Président en charge de la commission Finances-Mutualisation propose au Conseil Communautaire d'accorder à l'école de Musique MUSICA'LS une subvention de fonctionnement, selon le tableau ci-dessous :

Commissions	Montants prévisionnel 2023	Modalités de Versement				
		Acompte Février	Avril	Juillet		Novembre
CULTURE			-			
Musica [*] LS *	121 000,00€ + 1 x 5 000 € (interventions)	36 500,00€	28 200,00€	28 200,00€	28 100,00€	5 000 € sous réserve de mise en œuvre d'un projet annuel validé par la CCLS avec les ALSH et EAJE du territoire

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture ou sous-Préfecture le:

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve.

Fait et délibéré, à La Séauve sur Semène, au Siège, 1, place de l'Abbaye, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Secrétaire de séance

François MARCEAU

Frédéric GIRODET

Le Président

